

Les établissements en Rhône-Alpes – Auvergne



(01) BOURG-EN-BRESSE	CP	(63) RIOM	MA
(03) MOULINS	CP	(63) RIOM	CD
(03) MONTLUÇON	MA	(63) CLERMONT-FERRAND	MA
(07) PRIVAS	MA	(69) LYON CORBAS	MA
(15) AURILLAC	MA	(69) VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	MA
(26) VALENCE	MA	(73) AITON	CP
(38) GRENOBLE	MA	(73) CHAMBÉRY	MA
(38) SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	CP	(74) BONNEVILLE	MA
(42) ROANNE	CD		
(42) SAINT-ÉTIENNE	MA		
(43) LE PUY-EN-VELAY	MA		

MA : maison d'arrêt

CP : centre pénitentiaire

CD : centre de détention

Gestion mixte

Gestion classique

Direction interrégionale des services pénitentiaires Rhône-Alpes – Auvergne

1, rue Général Mouton-Duvernet
BP 3009 – 69391 LYON Cedex 03

Standard : 04 72 91 37 37
Ligne directe : 04 72 91 37 22
Télécopie : 04 72 91 37 96
gisele.crastes@justice.fr

Vous recherchez un partenaire ?



Osez la production pénitentiaire...



- Éthique et action citoyenne
- Proximité et flexibilité
- Efficacité et qualité
- Coûts réduits

Produire en prison

Un partenariat citoyen, associant souplesse et maîtrise des coûts

- Procurer une activité rémunérée aux détenus qui en font la demande, pour mieux lutter contre la récidive, est l'un des objectifs de l'administration pénitentiaire.
- La rémunération qu'ils perçoivent sert à indemniser les victimes, à subvenir aux besoins de leur famille ou à constituer une épargne en vue de leur sortie.
- Le travail constitue un élément d'équilibre. Il permet de rester actif et d'être reconnu en tant qu'acteur économique.

Une solution proche de votre entreprise...

Le contrat de concession

- *Des locaux et des opérateurs sont mis à votre disposition pour réaliser vos productions. Rapide de mise en œuvre et n'exigeant aucun plan de charge, le contrat de concession est conçu aussi bien pour des activités de simple montage que pour des travaux plus complexes pouvant nécessiter une formation au poste de travail. Il vous appartient de fournir les éléments nécessaires à la fabrication, et si vous le souhaitez, l'encadrement technique.*
- *Les démarches administratives sont entièrement prises en charge (versement des salaires, paiement des charges sociales, déclarations...) et chaque mois une facture vous est adressée pour les travaux effectués.*
- *Sur nos régions, plus d'une centaine d'entreprises dispose ainsi de nos locaux pour externaliser tout ou partie de leur production. Grâce aux avantages du contrat de concession, beaucoup d'entre elles ont pu tester et lancer de nouveaux produits.*

La sous-traitance

- *C'est une prestation de services qui relève de la Régie Industrielle des Etablissements Pénitentiaires ou d'opérateurs privés.*
- *Vos productions sont assurées grâce à des savoir-faire, des encadrants techniques rompus aux méthodes industrielles, des outils de travail performants et adaptés à vos besoins. En établissements pénitentiaires, les ateliers sont spécialisés dans différents secteurs tels que le façonnage, le conditionnement, la confection, la menuiserie, les métaux, les travaux informatiques, l'imprimerie, la reliure...*